

Service de garde d'urgence et de répit

Lignes directrices et dispositions



Objectifs

Fournir du soutien aux familles en leur permettant de répondre à leurs besoins de répit ou d'urgence à court terme.

Qu'est ce que le Plan de service de garde d'urgence des SFM(E)

- Complété par l'un des parents ou par le tuteur
- Mis au dossier au Centre des services aux familles des militaires (Europe)
- Aide le personnel des SFM(E) à soutenir la famille en répondant à divers besoins en matière de garde d'enfants

Qu'est ce que le Plan de garde familial des FAC (DAOD 5044-1)?

- DOAD 5044-1 : complété par le membre
- Mis au dossier à la salle des rapports
- Plan d'ensemble pour les besoins en matière de soins à la famille en cas d'absence liée au service
- Ce document doit être rempli avant de demander le remboursement des frais de garde d'enfants



Quelles sont vos responsabilités?



Le membre informe son conjoint des détails du Régime de soins familiaux (DOAD 5044-1).



Assurez-vous de remplir le Plan de services de garde d'urgence des SFM(E) et de le fournir à votre équipe de soutien des SFM(E).



Vous devez recevoir l'approbation du gestionnaire des services communautaires des SFM(E) avant la prestation de services de garde.



La famille doit signer un dégagement de responsabilité libérant les SFM(E) de toute responsabilité pour la sélection de la personne qui fournit les services de garde.

Ce que vous devez savoir



Le remboursement est basé sur un taux horaire de 12€ ou 12£.



Basé sur du cas par cas, une famille peut être admissible à un remboursement jusqu'à concurrence de 96 hres de frais de garde d'enfants.*

* Veuillez noter : cela ne signifie pas que chaque famille reçoit automatiquement 96 heures par événement. Le besoin, ainsi que l'échec du plan de soins familiaux doivent être démontrés. De plus, les SFM(E) ne sont pas responsables de la prestation de services de garde.

Qu'arrive-t-il en cas d'urgence?

Un remboursement des frais de garde d'urgence peut être disponible pour les familles, afin de faciliter les solutions de garde d'urgence à court terme dans le cas où leur Plan de garde familiale (PGF) des FAC échoue.

Critères d'Éligibilité

Décès d'un membre des FAC ou d'un membre de la famille, pour un soutien durant le rapatriement, les funérailles et le deuil



Tâches à court préavis et les tâches militaires, lorsque les aidants identifiés dans le Plan de soins aux familles des FAC ne sont pas disponibles.

Un membre des FAC est absent et son conjoint a un décès dans la famille



L'enfant est malade et incapable d'aller à la garderie habituelle, et la présence des parents au travail est critique.



Lignes directrices pour le remboursement



Les 24 premières heures de soins peuvent être admissibles au remboursement pour aider à mettre en œuvre le plan de garde familiale.



Les heures 49 à 96 et +
Si ces heures supplémentaires sont requises, une approbation doit être obtenue par l'entremise du gestionnaire principal des PSFM Europe.

Les heures de soins 25 à 48 h peuvent être utilisées si le Plan de garde familiale ne peut toujours pas être mis en œuvre.

Cette infographie contient un résumé des points clés des Lignes directrices sur les services de garde d'urgence et de répit des SFM(E). En cas de divergence entre ce document et la ligne directrice, celle-ci prévaut. (Juillet 2018)



Qu'est-ce que le service de garde de répit?

Le service de garde de répit peut être offert lorsqu'il est jugé bénéfique pour la santé et le bien-être du fournisseur principal de services de garde ou lorsqu'une famille est nouvelle dans une collectivité et n'a pas encore été en mesure d'établir son plan de garde familiale.

Critères d'Éligibilité

Maladie ou blessure grave d'un membre des FAC ou d'un membre de la famille. Service de garde d'enfants pour un rendez-vous ou un répit afin de se rétablir.



Services de garde temporaires et à court terme pour assurer les nécessités essentielles lorsque nouvellement affecté, jusqu'à un maximum de trois mois après la nouvelle affectation.



Lorsque le conjoint est le fournisseur de soins primaires et que le gestionnaire des services communautaires détermine qu'un certain répit serait bénéfique pour sa santé et son bien-être.

Lignes directrices pour le remboursement



Les premières 24 heures de soins seront à la discrétion du gestionnaire des services communautaires



Les prochaines 25 à 96 heures devront être approuvées cas par cas par le gestionnaire principal des PSFM Europe



La réévaluation du service aura lieu à toutes les 3 semaines.

Cette infographie contient un résumé des points clés des Lignes directrices sur les services de garde d'urgence et de répit des SFM(E). En cas de divergence entre ce document et la ligne directrice, celle-ci prévaut. (Juillet 2018)



Qu'en est-il des déploiements?

Si votre famille fait face à un déploiement potentiel, ou une absence reliée au travail, le service de garde de répit peut être également offert.

Critères d'Éligibilité

Le déploiement doit s'échelonner sur plus de 21 jours.



La séparation doit s'échelonner sur plus de 21 jours dû à l'entraînement.

2



Des intervalles fréquents de séparation peuvent aussi être considérés.



Les missions exigeant que le membre reste au travail peuvent également être admissibles.

4

Lignes directrices pour le remboursement



Les premières 24 heures de soins seront à la discrétion du gestionnaire des services communautaires



Les prochaines 25 à 96 heures devront être approuvées cas par cas par le gestionnaire principal des PSFM Europe



La réévaluation du service aura lieu à toutes les 3 semaines..

Cette infographie contient un résumé des points clés des Lignes directrices sur les services de garde d'urgence et de répit des SFM(E). En cas de divergence entre ce document et la ligne directrice, celle-ci prévaut. (Juillet 2018)



Qui fait quoi?



FAMILLES

- Compléter le Plan de garde familiale (DAOD 5044-1) et le Plan de service de garde d'urgence des SFM(E)
- Mettre en action le Plan de garde familiale au besoin
- Informez les prestataires ou gestionnaire des services communautaires de la situation
- Signer l'exonération de renonciation
- Évaluer, passer en entrevue et choisir un soignant
- Continuer à communiquer avec le gestionnaire des services communautaires tout au long du processus



PRESTATAIRE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

- Rester en contact avec les familles afin d'évaluer les besoins
- Référer les demandes de services de garde de répit et d'urgence au gestionnaire des services communautaires



GESTIONNAIRE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

- Examiner les demandes de services de garde d'urgence jusqu'à 48 hres ou de soins de répit jusqu'à 24 hres et fournir une approbation si les critères sont respectés (voir les lignes directrices)
- Rester en contact avec les familles afin d'évaluer les besoins
- Référer les situations uniques et les demandes dépassant les limites d'approbation ci-dessus au gestionnaire principal des Programmes des Services militaires (Europe)



GESTIONNAIRE PRINCIPAL DES PROGRAMMES DES SERVICES MILITAIRES

- Examiner / Approuver les demandes de plus de 48 heures de services de garde d'urgence ou de répit de plus de 24 heures
- Évaluer / approuver les situations uniques non couvertes par les lignes directrices

Pour plus d'informations, veuillez visiter notre page internet intitulée Parents et soignants.

Cette infographie contient un résumé des points clés des Lignes directrices sur les services de garde d'urgence et de répit des SFM(E). En cas de divergence entre ce document et la ligne directrice, celle-ci prévaut. (Juillet 2018)

